

CONSULTATION : POUR UN NOUVEAU PACTE FÉDÉRAL

**ASSURANT LA CONTINUITÉ DE LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,
DANS LE RESPECT DE NOS VALEURS ET DE NOS MANDATS.**

1/ Un nouveau pacte fédéral remet-il en cause l'existence de notre syndicat ?

Une adhésion fédérale n'a jamais remis en cause l'existence de notre syndicat, nous avons appartenu au fil du temps et de l'histoire syndicale à la Fédération de l'Education Nationale, à la Fédération Syndicale Unitaire, à la Fédération Efficacité Indépendance Laïcité... Et le SNETAA est toujours là ... !

En l'état actuel des choses et compte tenu des conséquences de la nouvelle loi sur la représentativité, ce serait la non-réalisation d'un nouveau pacte fédéral qui remettrait rapidement en cause le rôle et donc l'existence de notre syndicat.

En effet si le SNETAA, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel et des PLP, ne conclut pas un nouveau pacte fédéral lui permettant une représentativité à tous les niveaux, il n'y aura très rapidement plus de syndicat de PLP, plus de SNETAA.

Or le SNETAA s'est toujours identifié comme porteur des valeurs humanistes, laïques et de la spécificité de la voie professionnelle. Il peut, il veut et il doit continuer à exister. C'est pourquoi, au nom de ses valeurs, il y met les conditions du maintien de son indépendance, de son autonomie et de son unité. Avec un nouveau pacte Fédéral, le SNETAA dit quel rapprochement il souhaite, au nom de ses valeurs et en refusant toute dilution.

2/ Quels sont les dangers de la nouvelle loi sur la représentativité ?

Lors de son CNE de mai 2009, le SNETAA avait pris position contre le projet de loi sur le « dialogue social » dans la fonction publique pour qu'il soit abandonné. En effet, ce projet était porteur de graves dangers.

Les accords de Bercy, sous prétexte de « moderniser » le « dialogue social » dans la fonction publique, définissent de nouvelles règles de représentativité visant à faire disparaître, en les privant de moyens et de légitimité officielle, les organisations ne rentrant pas dans les critères préétablis. Ces accords réduisent l'influence de syndicats représentatifs sur leur secteur (c'est le cas pour le SNETAA dans l'enseignement professionnel), et permettront au gouvernement de s'attaquer aux statuts nationaux correspondants.

De plus en créant des Comités Techniques, le paritarisme auquel le SNETAA est attaché disparaîtrait. Les Commissions Administratives Paritaires sont donc vidées d'une grande partie de leur substance. Ces Comités Techniques ne seront plus paritaires et les résultats de leurs élections fixeront la représentativité et les moyens qui seront attribués aux organisations syndicales.

Malgré l'opposition du SNETAA, d'eiL, de la Confédération FO, le gouvernement a accéléré le processus législatif. **Cette loi scélérate a été votée par l'Assemblée Nationale le 27 avril 2010, soutenue entre autres par la CGT, la CFDT et la FSU.**

Les décrets d'application de cette nouvelle loi devraient sortir sous peu et des élections professionnelles anticipées sont envisagées dès les premiers mois de 2011.

Cette accélération du calendrier gouvernemental sur le processus législatif relatif à la loi sur le « dialogue social » dans la fonction publique, nous oblige à accélérer notre réflexion sur la recomposition syndicale engagée lors de notre CNE de 2008 à Eymoutiers, notamment avec la motion « **PRO-MOUVOIR DES VALEURS ET AGIR POUR REDYNAMISER LE SYNDICALISME** » votée le 27 mai 2008.

Elle nous contraint donc à effectuer des choix urgents afin que notre syndicat soit parfaitement opérationnel en vue de ces élections anticipées qui décideront de la survie ou de la mort des organisations syndicales.

3/ Pourquoi une consultation de tous les adhérents alors que le choix fédéral relève des instances nationales ?

-Même si les statuts prévoient que l'adhésion du syndicat à une fédération relève des instances nationales, nous estimons que ces choix capitaux doivent être partagés et soutenus par le plus grand nombre d'entre nous afin de créer une dynamique de rassemblement, porteuse et efficace, allant bien au-delà de notre seul syndicat. C'est d'ailleurs l'engagement pris, dès mai 2009, lors du CNE de Ronces-Bains.

- Par ailleurs, il s'agit également pour nous de respecter l'engagement pris lors du dernier vote

d'orientation de consulter les adhérents sur le nouveau pacte fédéral. Respect de la parole donnée et développement participatif des adhérents aux décisions.

4/ Ce nouveau pacte fédéral n'est-il pas qu'un choix contraint et par défaut ?

Si la loi sur la représentativité nous contraint à faire des choix pour la surmonter, il nous appartient de transformer ces contraintes en facteurs de rassemblement et d'unité syndicale.

Nous avons tout à gagner en matière d'efficacité syndicale à rassembler les PLP dans le SNETAA et à rassembler les syndicats défendant les mêmes valeurs dans une fédération ayant une implantation sur tous les secteurs de l'éducation nationale mais également interministérielle et nationale conséquente, lui permettant non seulement la représentativité « légale » mais surtout une surface médiatique audible nationalement.

Il ne s'agit donc pas seulement d'un choix contraint et par défaut mais bien d'un choix de rassemblement et d'unité synonyme de performance et d'efficacité. Conformément aux objectifs de la Charte d'Amiens.

5/ La conclusion d'un nouveau pacte fédéral ne remettra-t-il pas en cause nos mandats et les valeurs fondatrices de notre syndicat ?

Le dernier congrès de Bussang a rappelé dans sa motion « fédérale » ci-jointe (et que vous nous invitons à lire) que la construction d'un nouveau pacte fédéral ne peut se faire qu'avec la garantie de la conservation des valeurs fondamentales du SNETAA.

Cette motion jointe, que nous vous invitons à lire, est très ferme sur ces points et rappelle notamment notre intransigeance en ce qui concerne :

- Un syndicalisme indépendant, revendicatif, responsable, et maître de ses mandats:
- Un syndicalisme d'adhérents ayant la volonté de

développer les solidarités

- Un syndicalisme défendant la laïcité

La conservation de nos valeurs fondamentales et de nos mandats est un préambule non négociable, préalable à tout nouveau pacte fédéral.

6/ Quels contacts ont été pris dans le cadre d'un nouveau pacte fédéral, qu'ont-ils donné ?

Des contacts ont été pris par la Fédération eIL qui a écrit à toutes les Fédérations de l'Education Nationale et par le SNETAA qui les a rencontrées successivement.

Une seule a donné une suite positive, officielle et par écrit : La FNEC-FP-FO . Les autres organisations confédérées ou fédérées ne proposent qu'une intégration du SNETAA dans leurs syndicats pré - existant ou ne partagent pas nos mandats, notamment en matière d'indépendance syndicale ou de laïcité. Ces contacts se poursuivent néanmoins dans l'attente d'un choix définitif par notre syndicat ; certains ont été abandonnés car les conditions du respect de nos mandats ou de nos valeurs semblent impossibles ou incompatibles. Les rassemblements de petits syndicats semblent inefficaces au regard des exigences nouvelles pour la représentativité.

Les propositions les plus avancées et respectant nos valeurs et mandats non négociables nous ont été faites par la FNEC et confirmées lors de l'intervention de J. Claude Mailly, Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière, lors du congrès de Bussang de mai 2010.

La nouvelle loi sur la représentativité semble « booster » la recomposition syndicale dont la presse se fait l'écho : exemple en cours : UNSA-CGC, UNSA-CFDT, CGT-FSU-SUD, etc.

Le SNETAA doit prendre toute sa place dans le cadre de la recompo... ; afin d'assurer la pérennité d'un syndicat spécifique au service des PLP afin d'assurer l'existence du SNETAA !

Consultation à retourner !

(dernière page)

Lorsque l'avenir de mon syndicat est en jeu, je donne mon avis !

Consultation des adhérents sur les principes de la construction du nouveau pacte Fédéral

Compte tenu des échanges de courriers et contacts entre le SNETAA et eIL d'une part,
et les Fédérations d'Enseignants d'autre part, depuis les 3 dernières années,

Compte tenu du texte de loi sur le dialogue social dans la fonction publique
voté par les députés le 27 avril 2010,
et de ses conséquences sur la représentativité et l'avenir de notre syndicat,

Compte tenu des contacts pris par le Secrétariat National
sous contrôle du Bureau National, du Conseil National, du Congrès,
depuis notre motion du CN d'Eymoutiers le 27 mai 2008,

Compte tenu de la motion «Pour un nouveau pacte fédéral»
votée au Congrès de Bussang le 21 Mai 2010,

- 1/ Dans le cadre de la nouvelle loi de représentativité, le SNETAA est menacé de disparition.
Doit-il survivre pour continuer d'incarner la voix des PLP, de l'enseignement professionnel
public, laïque et chercher de nouvelles alliances ?

OUI

NSP

NON

- 2/ La FNEC-FP-FO garantit au SNETAA le champ de syndicalisation exclusif des PLP, l'autonomie
de nos mandats, l'indépendance totale à l'égard des partis politiques et le syndicalisme
laïque issu de la Charte d'Amiens. Elle combat pour la spécificité des corps et des statuts de
la Fonction Publique et pour la voie spécifique des LP et des PLP, professeurs d'Etat.
Vous semble-t-elle la Fédération qui répond le mieux aux exigences de notre nouveau
pacte fédéral ?

OUI

NSP

NON

- 3/ Cette alliance fédérale devra-t-elle être transitoire jusqu'au prochain Congrès
ou de façon définitive ?

Transitoire

Définitive

NOM :Prénom :Académie :

Merci de retourner ce questionnaire avant le 09/07/2010 au :
SNETAA – 74 rue de la Fédération – 75739 PARIS cedex 15